



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 8 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Yannick TASSET, Maire.

Etaient présents :

M. TASSET, Maire,

Mme ORHAND, M. JUILLET, Mme BESCHII, Mme ROCHE, Mme GRANDIN, M. GUERIN, M. ETIENNE, M. DUPON, adjoints,

M. BARDOT, M. SCHMIDT, M. CHARNALLET, M. LE BLOAS, Mme LE PARC, Mme CATTON, M. POMARET, Mme KOLODKINE, Mme CHARTIER, M. LANGLAIS, M. LOUVET, Mme BOISVERD, M. JUTTEAU, Mme MARCHAL jusqu'à 8h30, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme BORG à Mme GRANDIN
M. DOUNIES à M. SCHMIDT
Mme COCHARD à M. BARDOT
Mlle ETIENNE à M. ETIENNE
M. LEMAHIEU à M. DUPON
M. DE RUFFIER D'EPENOUX à Mme MARCHAL jusqu'à 8h30

Absents : M. DE RUFFIER D'EPENOUX à Mme MARCHAL à partir de 8h30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 23 jusqu'à 8h30 puis 22

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 6 jusqu'à 8h30 puis 5

Nombre de conseillers votants : 29 jusqu'à 8h30 puis 27

Secrétaire de séance : Christèle GRANDIN

Date de convocation : le 23 juin 2017

Date d'affichage : le 23 juin 2017

Délibération n°2017-062

OBJET : INTERCOMMUNALITE

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES DE LA CUGPSEO

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés 21 voix pour, 8 abstentions (Mme KOLODKINE, Mme CHARTIER, M. LANGLAIS, M. LOUVET, Mme BOISVERD, M. JUTTEAU, Mme MARCHAL, M. DE RUFFIER D'EPENOUX)

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise qui s'est réunie le 3 mai 2017 relatif aux évaluations de transfert de charge au titre de l'année 2016.

Yannick TASSET donne la parole à Jean-Pierre JUILLET. Il rappelle que le cabinet KPMG a commencé à regarder la question d'attribution de compensation en cas de nouvelle CU. Ils ont traité en priorité ce qui a attrait à la voirie. Il rappelle que sur les 73 communes, 61 communes étaient concernées par cette dépense voirie au niveau de la CU. La CA2RS ayant déjà cette compétence voirie, Orgeval n'était concernée que par le SDIS, le SIRE et le SIARH. Bien que la CU n'ait pas encore eu le temps de travailler sur cette question, il est prévu une clause de revoyure en 2017 concernant à la fois la voirie, la politique de la ville et le développement économique.

Pour Orgeval, les charges évaluées pour ses compétences s'élèvent pour le SDIS à 218 575 €, pour le SIRE à 6 772 €, pour le SIARH à 347 €. La somme des charges nouvelles transférées en 2016, au total, est donc évaluée à 225 694 €.

Yannick TASSET informe que, lors de la réunion du conseil communautaire qui s'est tenu la veille, le groupe dont Orgeval fait partie, a voté contre le principe de diminuer nos attributions de compensation du montant du pacte fiscal. Il précise que le rapport de la CLECT est correct et c'est la raison pour laquelle il vous est proposé de le voter ce matin. Par contre, ce que la CUGPSEO en fait n'est pas conforme à ce qui est inscrit. La CUGPSEO va intégrer le rapport de la CLECT au pacte financier, ce qui est, à notre sens, pas légal. Il rappelle que la commune d'Orgeval notamment a déposé un recours devant le tribunal administratif pour cette décision. Il n'en reste pas moins que la CUGPSEO nous a fait parvenir récemment la somme qui va être reversée à la commune, soit plus de 1.9 millions d'euros au lieu de 2.4 millions d'euros. La CUGPSEO a prévu de prélever d'office 506 000 €. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre hier soir.

Délibération n°2017-063

OBJET : RESSOURCES HUMAINES-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs de la sorte :

- suppression de 20 postes d'adjoint d'animation pour besoins occasionnels ou saisonniers sur l'activité périscolaire, ALSH,
- création de 9 postes à temps complet d'adjoint d'animation,
- création de 2 postes à temps complet d'adjoint social,
- création d'un poste à temps non complet 85 % d'adjoint d'animation,
- création d'un poste à temps non complet 50 % d'adjoint d'animation,
- création d'un poste à temps non complet 40 % d'adjoint d'animation,
- création d'un poste à temps non complet 30 % d'adjoint d'animation,
- création d'un poste à temps non complet 20 % d'adjoint d'animation,
- création de 2 postes à temps non complet 19 % d'adjoint d'animation.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

OBJET : ASSEMBLEE
DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Le procès-verbal est annexé au registre des délibérations.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8H45.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 30 juin 2017

Le secrétaire de séance,
Christèle GRANDIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le maire,
Yannick TASSET

A handwritten signature in blue ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke with a few smaller strokes above it.

